

COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale est instituée.

À SAINT-GOBAIN, la commission est composée de 5 conseillers municipaux nommés par arrêté préfectoral. Celle-ci assure les missions suivantes :

- examine la régularité des inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation.

La liste des membres de la commission est téléchargeable ci-contre.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRÊTÉ modificatif relatif à la nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Laon.

LE PRÉFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d' Honneur,
Officier de l' Ordre National du Mérite,

VU le code électoral notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Laon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2018 donnant délégation de signature à M. le secrétaire général, au directeur de cabinet, à la sous-préfète de Saint-Quentin, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l' Aisne ;

Considérant qu' il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2019 est incomplet et qu' il convient de procéder à des modifications ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les tableaux joints à l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2019 sont remplacés par les tableaux annexés ci-après.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l' Aisne.

Fait à Laon, le **22 FEV. 2019**

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Pierre LARREY

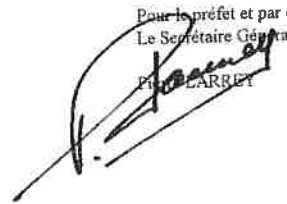
Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du **22 FEV. 2019**
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNE	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ATHIES-SOUS-LAON	Mme Marie-Laure MACIEJEWSKI Mme Séverine LOPES-MAGANETE M. Thierry LECLERE	Mme Magalie SYLLEBRANQUE M. Alain MARLIERE	
AULNOIS-SOUS-LAON	Mme Caroline DELACOUR M. Alain MARCEL M. Eric MARCOTTE	M. Benoît DE THORÉ Mme Sylvie BEZU	
BEAUTOR	M. Francis DOS SANTOS Mme Renée LEMIRE M. Joël DELOFFRE	Mme Claudine ECHE M. Jacques LENER	
BICHANCOURT	Mme Sandra WATTGEN Mme Sandrine PIERRE Monsieur Xavier CAUDRON	M. Francis MARTIN M. Christophe PARMENTIER	
CHAUNY	Mme Françoise LACAILLE Mme Nicole VENNEMAN M. Didier DEJOYE	M. Mario LIRUSSI	M. José BEURAIN
COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE	Mme Laurence DUMESNIL M. Frédéric MICHEL M. Christian BIGOT	M. Jean-Serge SIMON M. Jean-Jacques BERTHIER	
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Mme Michèle LAMBERT M. Patrick LE RÉZIO M. Grégory COIGNOUX	M. Gilbert RICHARD Mme Annick OHLERT	
CRECY-SUR-SERRE	M. Serge LIENARD Mme Nathalie SINET Mme Emilie LEPOT	M. Régis LOUZE Mme Valérie TUTIN	
CREPY	Mme Annie BIENNAIME M. Bernard PESTELLE M. Mickaël OLIVIER	M. Stéphane CHAMAUX Mme Christine HOET	
LA FERRE	Mme Martine ROZELET Mme Anne-Marie LYOEN M. Eric EGRIX	M. André BOUTEILLER Mme Ghislaine FABRIS	
FOLEMBRAY	M. Henri THOMAS M. Cédric MAILLARD Mme Aurore OSTER	Mme Franciane PETIT M. James MEY	
LAON	Mme Françoise CATILLON Mme Marie-Michelle PASCUAL M. Yves LEVENT Suppléants Mme Annick VANPUYWELDE Mme Anne-Marie SAUVEZ Mme Cathy FALLI-CHATELAIN	M. Damien DELAVENNE Suppléant Mme Christine CAZENEUVE	M. Yan RUDER
LIESSE-NOTRE-DAME	Mme Pascale BOURGUET M. Jean ROZET M. Benoît ADAMCZYK	M. Cyrille LECACHEUR Mme Nelly MESSIEUX	
MONS-EN-LAONNOIS	Mme Nathalie DUHANT M. Olivier BILLARD M. Claude RUBIO	M. Bruno WISNIEWSKI Mme Laure TANNIERES	
PINON	M. Dominique CONTANT Mme Christine SAUVEZ Mme Audrey ROUCOUX	M. Gérard DUVIVIER Mme Muriel FREITAS	
SAINTE-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT	M. Yves GROMAIRE Mme Chantal LOUIS M. Michel REMY	M. Alain LANGEVIN M. Jean-Christophe LÉON (suppléante: Mme Élisabeth REMY)	
SAINTE-GOBAIN	M. Vincent DERING M. Jean-Luc VAN BRABANT Mme Marie-Christine SCOTH	M. Guy PAQUIN Mme Caroline VARLET	
SINCENY	M. Alain LABOIS Mme Françoise BARDOT Mme Nadine DEMILLY	Mme Claudine GALET	Mme Fabienne MARCHIONNI
SISSONNE	Mme Marie-Pierre QUEHEN M. Michel DUSSART Mme Sylvie LEGRAND	M. Frédéric AVEZ M. Pierre-Marie LEBEE	
VIRY-NOUREUIL	Mme Pascale LEFEBVRE M. Didier SANDRON Mme Guylaine CORDELETTE	M. Jean KOSCIELNIAK Mme Corinne HÉLIN	

VU pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour

Laon, le **22 FEV. 2019**

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


P. LARREY